

Initiatives ministérielles

Je voudrais insister sur la façon dont on vote ici. En général, on présume que les députés d'un parti vont tous voter de la même façon. Une fois le processus en marche, monsieur le Président, comme vous l'avez vous-même observé, il est très probable que, quoi qu'ait pu faire un député, son vote sera inscrit dans le sens des voix exprimées par son parti et ne reflétera pas quelque dissidence qu'il puisse y avoir.

Les preuves sont là: le député ne s'est pas levé complètement à l'appel des voix pour; en revanche, il était debout, bien droit, et a incliné la tête à l'appel des voix contre. Le président suppléant lui a demandé plus tard de préciser son intention.

C'est de la foutaise de prétendre qu'on a vu ou entendu autre chose que ce qui s'est passé réellement. Ce qui est pis, c'est que quelqu'un qui n'était pas présent se lance dans une analyse fracassante sur la foi de rien du tout, par voie de déduction. C'est de ce qu'on voit que doit découler la conclusion et non de ce qu'on imagine.

Le whip du gouvernement a mal jugé son coup parce que ce qui l'agace au fond, c'est que, à la Chambre hier, le Nouveau Parti démocratique a usé de toutes les ruses imaginables que permet le Règlement pour empêcher que ne soit présentée et débattue une mesure législative qui répugne à 80 p. 100 de la population.

M. le Président: Peut-être que oui, peut-être que non. Ce n'est toutefois pas la question dont je suis saisi cet après-midi. Cela va sans dire, je vais laisser le député conclure.

M. McCurdy: Permettez-moi au moins de terminer, monsieur le Président. Rien dans le harsard ne montre que mon vote était différent de l'intention que j'ai manifestée ou de la position que je dis avoir prise lorsque la question a été mise aux voix. Toute l'affaire est parfaitement ridicule. Il est malveillant et enfantin d'avoir lancé le débat sur ce point à ce moment-ci. Je crois que la chose à faire est d'examiner. . .

M. le Président: Un instant, je vous prie. Des députés ont fait observer que, d'après ce dont ils ont été témoins et ce qu'ils ont vu sur la bande vidéo, d'autres députés ont voté deux fois. Ils m'en ont avisé et m'ont demandé de décider s'il s'agit d'une violation de privilège, d'un outrage à la Chambre ou des deux à la fois. Voilà la question

que je dois trancher. Je ne voudrais pas que nous nous écartions du sujet de cette discussion. Je ne crois pas qu'on cherche à faire un procès d'intention à qui que ce soit ici.

Si les députés n'ont rien à ajouter, je vais examiner très attentivement ce qui s'est dit. Je dois prévenir la Chambre que je ne peux pas fermer les yeux sur cette question et que je dois prendre une décision. J'en rendrai compte à la Chambre dès que possible. Tout ce que je peux dire, c'est que vous me voyez navré qu'un tel incident soit survenu, mais il s'est produit, et je devrai chercher à le régler dans la mesure de mes capacités et en veillant aux intérêts de la Chambre. Je vous communiquerai ma décision dès que je le pourrai. Je remercie les députés de leurs interventions.

M. le vice-président: En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Winnipeg-St. James (M. Harvard)—L'agriculture; la députée de Saint-Laurent (M^{me} Maheu)—Le solliciteur général; le député de Fundy—Royal (M. Corbett)—Les pluies acides.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LES CONVENTIONS DE GENÈVE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead): Que le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur les conventions de Genève, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les marques de commerce, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je commençais à croire que je n'arriverais jamais à parler du projet de loi aujourd'hui. Je suis heureux que l'occasion m'en soit finalement donnée. Je trouve regrettable qu'elle ne se soit pas présentée plus tôt, non pas seulement parce que cela me dérangeait personnellement, mais à cause de la nature de la controverse qui nous a empêchés d'en arriver plus tôt à ce débat.